

### COUPES

Réunion du Lundi 10/09/2018

Présents : HERMEL Jean-Pierre, CANDELA Vincent.

#### TERRAINS

A compter du 3ème tour, chaque club recevant devra disposer d'un terrain classé en niveau 5 ou 5 sye. Les clubs devront détenir l'arrêté municipal d'autorisation d'ouverture au public délivré par le Maire.

**District de l'Ain** : Demande de match sensible. Noté.

#### COUPE DE FRANCE 2018/2019

##### TIRAGE AU SORT du 4ème tour :

Le tirage au sort aura lieu le MERCREDI 19 Septembre à 18 h 30, à l'Hippodrome de FEURS (42).  
A cette occasion, remise des équipements aux clubs qualifiés.

**REPLACEMENT** : En cas de prolongation, possibilité de désigner un 4ème remplaçant.

**FMI** : utilisation obligatoire et transmission du résultat dès la fin de la rencontre ou Dimanche 20 heures au plus tard.

Le Président,

Le Secrétaire,

M. LONGERE Pierre

M. CANDELA Vincent.